PUR SANG D'ALIENOR
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A CAPITAL VARIABLE
AU CAPITAL D'ORIGINE DE 15 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : DOMAINE DE SERS 64000 PAU
IMMATRICULEE AU RCS DE PAU SOUS LE N° 522 026 418

La société a pour objet l'exploitation de chevaux de course dont elle peut avoir la propriété entière ou partielle ou la location (et leur élevage).

Son capital d'origine est de 15 000 euros, divisé en 5 actions de 3 000 euros, entièrement souscrites.

Le capital est susceptible d'augmentation par des versements successifs faits par les associés ou l'admission de nouveaux associés, et de diminution par reprise totale ou partielle des apports. Toutefois, aucune reprise d'apport ne peut avoir pour effet de réduire le capital au-dessous ni des ¼ du montant du capital le plus élevé, ni de 13 000 euros.

Tout associé peut, dans les conditions prévues par la loi et les statuts, se retirer de la société, ou en être exclu par une décision prise en assemblée générale, sur avis du comité stratégique.

Il est stipulé une clause d'inaliénabilité et d'impossibilité de faire valoir son droit de retrait pendant 6 ans à compter de la souscription.

Conformément aux dispositions statutaires, l'évaluation d'une action, sur la base du bilan de l'exercice clos le 31/12/2012 et de l'évaluation des chevaux établie par la société Osarus, ressort à 2 305 euros. Malgré cette évaluation de l'action inférieure à sa valeur nominale (3 000 euros), la loi impose que les actions soient émises au minimum à leur valeur nominale (Art. L 225-128 du Code de commerce).

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné(e) Monsieur/Madame (1) :
né(e) le : à (2) :
demeurant:

Connaissance prise des statuts annexés,

Déclare, par le présent bulletin, dont une copie m'a été remise, souscrire à action(s) de 3 000 euros de valeur nominale, émise(s) à 3 000 euros, de ladite société, sous réserve de l'agrément de cette souscription dans les conditions prévues aux statuts.

A l'appui de cette souscription, je verse la somme de euros.

Ladite somme sera immédiatement remboursée, en totalité, en cas de refus d'agrément de la souscription.

Fait à
Le
Mention manuscrite : »Bon pour souscription de action

(1) barrer la mention inutile
(2) inscrire ville et code postal du département de naissance